



Opération « NETTOYONS LA NATURE »

Vendredi 25 septembre 2020



Cette opération nationale annuelle, parrainée par les centres E. LECLERC, consiste avant tout à sensibiliser les populations de tous âges sur l'importance de maintenir un environnement propre et de qualité.

Avec la participation active des élèves et des professeurs du collège et de l'école élémentaire, des parents d'élèves, des membres des associations, des élus, des agents municipaux, de la presse, notre commune s'inscrit dans cette démarche depuis 2011.

Les résultats de cette année sont encourageants dans la mesure où le poids des déchets récoltés - **95, 4 kg** - a fortement diminué par rapport à l'année dernière (181,4 kg).

Pour rappel : en 2013 => 126 kg de déchets ramassés
en 2014 => 89 kg
en 2015 => 70 kg
en 2017 => 116.10 kg
en 2018 => 205.50 kg
en 2019 => 181.40 kg
et donc 95.4 kg cette année.



S'agit-il d'une prise de conscience collective ou est-ce un phénomène passager ?
La prochaine collecte nous apportera peut-être la réponse...

Cette année, malgré quelques nuages et une température relativement fraîche, la météo s'est montrée clémente et nous a permis d'effectuer ce ramassage dans de bonnes conditions.

Comme d'habitude, la petite collation offerte par le Comité des Fêtes à l'issue de l'opération, a été appréciée par tous.

Au nom du Comité des Fêtes, je tiens à remercier chaleureusement tous les participants, notamment les élèves des établissements scolaires, leurs professeurs, les parents présents, et nos fidèles bénévoles.

Rendez- vous donc en 2021 avec toujours le même objectif : **le moins de déchets possible...**

Le Président du Comité des Fêtes – Jean FERRARIS

Taxe d'Aménagement



La taxe d'aménagement est une taxe due en France pour toute construction de maison individuelle ou lors d'un agrandissement (abri de jardin, piscine, etc...).

Son calcul est fait par les services des impôts après dépôt des documents officiels en Mairie et porte sur 12 points (superficie de la construction, places de parking...).

Son montant est composé de 3 parts : communale, départementale et régionale (uniquement en région Ile-de-France).

Chaque entité territoriale est libre de fixer son taux, ce qui veut dire que celui-ci varie d'une commune à une autre.

Son montant peut être de plusieurs milliers d'euros. Elle est payable en deux fois à la 1^{ère} et à la 2^{ème} date anniversaire de l'acceptation de l'autorisation d'urbanisme (PC ou déclaration préalable).

Calculez simplement votre impôt en vous connectant sur le site internet www.taxe-amenagement.fr et bénéficiez d'une attestation de calcul à utiliser dans votre plan de financement.



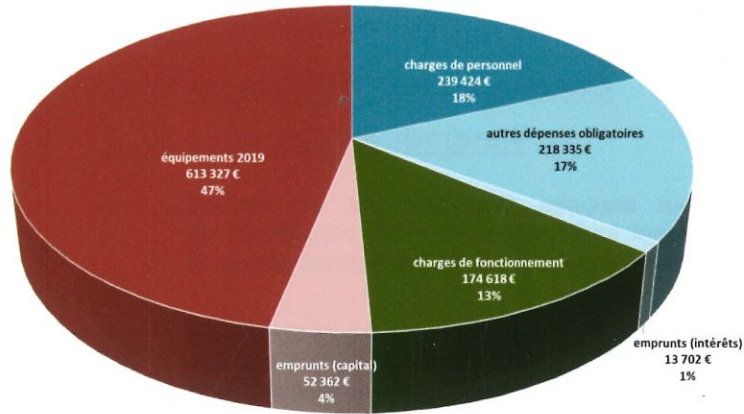
Rue du Breuil



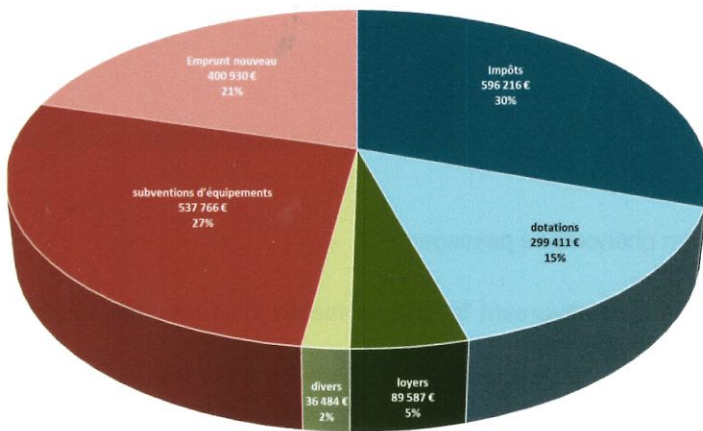
Rue des Cités

BUDGET 2019 / 2020

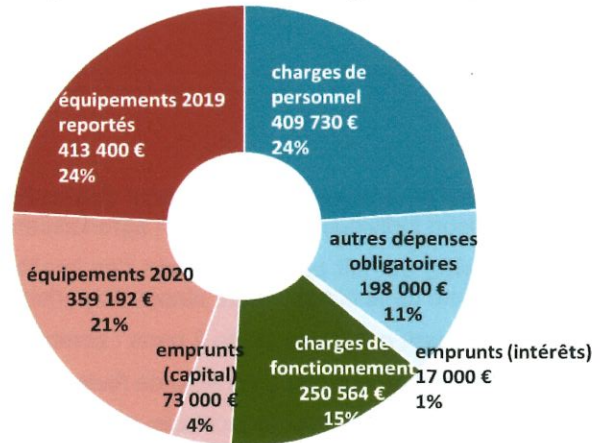
Dépenses réelles du Compte Administratif 2019



Recettes réelles du Compte Administratif 2019



Dépenses prévisionnelles réelles du Budget Primitif 2020



Recettes prévisionnelles réelles du Budget Primitif 2020

